

LA VIE ECONOMIQUE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES **DU SUD-OUEST**

MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018 - N° 2327 - 1,30 €

GAROROCK | MARMANDE UNE NOUVELLE DIMENSION



**Fondateur du festival
de musiques actuelles
Garorock, Ludovic Larbodie
a reçu la Victoire de l'Autodidacte
de l'Année du cabinet d'audit
et d'expertise-comptable Mazars**

© GUILLAUME LALAU



GABRIEL
BORDEAUX

**Bistrot gourmand
Restaurant gastronomique**
10, place de la bourse - 33000 Bordeaux
☎ 05 56 30 00 80

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES VERS UNE SIMPLIFICATION DU DROIT

La loi Egalim ne concerne pas uniquement le secteur agricole et alimentaire. Elle prévoit aussi une réforme du droit des négociations commerciales dans tous les secteurs afin de mieux lutter contre les pratiques déloyales.

La loi du 30 octobre 2018 sur les relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, dite loi Egalim, comprend un train de mesures issues des États généraux de l'alimentation de 2017.

Elle prévoit aussi une simplification du droit applicable aux négociations commerciales dans tous les secteurs d'activité. Cette réforme passera par une ordonnance, à publier avant mai 2019 et qui devra être ratifiée en juillet 2019 au plus tard.

Elle concernera particulièrement les pratiques restrictives de concurrence (Code de commerce, articles L440-1 et suivants). Ces pratiques, contraires à la loyauté et à l'équilibre des relations commerciales, visent à imposer à un partenaire des obligations unilatérales désavantageuses. Le

Code de commerce en définit la liste : obtention d'avantage sans contrepartie ou disproportionné, conditions de règlement ne respectant pas le plafond légal, clause abusive sous la menace d'une rupture des relations, défaut de communication des conditions générales de vente...

Du fait de l'empilement de nombreux textes, le droit en la matière est devenu très complexe et source d'insécurité juridique pour les relations entre producteurs, transformateurs et distributeurs. La réforme vise à simplifier les textes et à les rendre plus efficaces.

Les pratiques restrictives de concurrence devraient être mieux définies, notamment en ce qui concerne la brusque rupture de relations commerciales (calcul du préavis, calcul de l'indemnisation du préjudice), les

voies d'action judiciaires et les sanctions civiles.

Il s'agira aussi de rendre plus lisibles les règles de facturation et de les harmoniser avec la réglementation fiscale (notamment en matière de factures électroniques et dématérialisées) et d'aménager le régime des sanctions.

D'autres dispositions devront permettre de rendre plus effectives les contreparties qu'un distributeur consent au fournisseur en échange d'avantages financiers, ou de mieux formaliser le refus par un distributeur des conditions générales de vente. Le distributeur qui n'approuve pas les conditions générales de vente devra ainsi formuler son refus par écrit.

Loi 2018-938 du 30 octobre 2018

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX			BARÈME DES FRAIS DE VOITURE 2017				INDICE DES PRIX			
	EN NIVEAU	EVOLUTION VANNUELLE EN %	VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			(Base 100 en 2015 à partir de 2016). Ce changement de base n'affecte en rien le niveau de l'indice et son évolution.			
2017 T1	109,46	+ 0,98 %	Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	de 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km	Oct. 17	Oct. 18	augmentation sur un an	
2017 T2	110	+ 1,48 %	3 CV	d x 0,41	(d x 0,245) + 824 €	d x 0,286	Indice d'ensemble	101,38	103,67	+ 2,2 %
2017 T3	110,78	+ 2,04 %	4 CV	d x 0,493	(d x 0,277) + 1 082 €	d x 0,332				
2017 T4	111,33	+ 2,22 %	5 CV	d x 0,543	(d x 0,305) + 1 188 €	d x 0,364				
2018 T1	111,87	+ 2,20 %	6 CV	d x 0,568	(d x 0,32) + 1 244 €	d x 0,382	Indice hors tabac	101,40	103,37	+ 1,9 %
2018 T2	112,59	+ 2,35 %	7 CV et +	d x 0,595	(d x 0,337) + 1 288 €	d x 0,401				
Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux : - l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ; - l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.			VÉLOMOTEURS				DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
			Cylindrée	Jusqu'à 2 000 cm ³	de 2 001 à 5 000 cm ³	Au-delà de 5 000 cm ³	SÉCURITÉ SOCIALE			
			Moins de 50 cm ³	d x 0,269	(d x 0,063) + 412 €	d x 0,146	Plafond mensuel			
			MOTOS				2018 : 3 311 €			
			Puissance	Jusqu'à 3 000 cm ³	de 3 001 à 6 000 cm ³	Au-delà de 6 000 cm ³	Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (39 732 €).			
			1 ou 2 CV	d x 0,338	(d x 0,084) + 760 €	d x 0,211	SMIC			
			3, 4 ou 5 CV	d x 0,4	(d x 0,07) + 989 €	d x 0,235	Horaire : 9,88 €			
			Plus de 5 CV	d x 0,518	(d x 0,067) + 1 351 €	d x 0,292	Mensuel (35 h) : 1 498,50 €			
							SOMMAIRE EN PAGE 4			
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL (baux d'habitation loi Mermaz)										
Trimestre de référence	IRL des loyers	Variation annuelle								
1 ^{er} trimestre 2018	127,22	+ 1,05 %								
2 ^{ème} trimestre 2018	127,77	+ 1,25 %								
3 ^{ème} trimestre 2018	128,45	+ 1,57 %								

GAROROCK | MARMANDE

UNE NOUVELLE DIMENSION

Fondateur du festival Garorock à Marmande, Ludovic Larbodie a reçu la Victoire du dirigeant d'entreprise Autodidacte de l'Année remis par le cabinet Mazars. La consécration pour cette personnalité emblématique qui en 20 ans a développé l'un des plus gros événements de France, racheté depuis peu par le géant Vivendi.



© GUILLAUME LALAU

Ludovic Larbodie, fondateur de Garorock et Florence Ranoux, associée du cabinet Mazars

« Ma mère m'a souvent demandé quand j'allais faire un vrai métier, elle a depuis compris ce que je faisais », sourit Ludovic Larbodie, fondateur de Garorock, ce festival de musiques actuelles qui se tient tous les ans à Marmande et qui connaît un succès croissant et puissant depuis 1998. À ce titre, il a reçu des mains de Florence Ranoux, associée du cabinet Mazars, la Victoire de l'Autodidacte de l'année 2019 qui récompense le parcours d'un dirigeant d'entreprise qui n'a pas poursuivi d'études supérieures. À 47 ans, Ludovic Larbodie a mené un parcours singulier et volontaire dans le monde du spectacle vivant dont il n'était pas issu. Ce fils de viticulteurs girondins a sans aucun doute voulu s'extraire de son milieu d'origine pour connaître une autre vie plus jubilatoire à ses yeux, celle de la musique et principalement du rock qu'il a découvert comme tant d'autres adolescents à 14 ans. Soutenu par des personnalités bordelaises rock (telles Éric Roux de la Rock School Barbey),

il a l'idée d'organiser des événements dans des petites communes girondines puis lot-et-garonnaises. Sous la férule du maire de l'époque Jean Guérard, il devient directeur des affaires culturelles à la mairie de Marmande qui sera son point d'ancrage. « Mon fil conducteur est la Garonne, ce fleuve qui nous a nourri, qui nous a permis d'échanger entre Bordeaux et Toulouse. J'aime définitivement les valeurs du Sud-Ouest. » Après avoir géré les salles de spectacles Le Bikini et Le Phare à Toulouse, Ludovic Larbodie s'ancre à Marmande pour développer « Garorock », ce festival dont le nom en forme de jeu de mot résume sa vie.

ÉCOSYSTÈME D'ENTREPRISES

En 20 ans, Garorock n'est pas simplement un festival qui a fait venir les plus grosses machines de la pop, du rock et de l'électro (Muse, Indochine, Louise Attaque, Charlotte Gainsbourg, DJ Snake, Orelsan et tant d'autres...). C'est devenu également une galaxie d'autres événements dont le

Garosnow dans les Pyrénées et le Garocamp, rencontre dédiée à la transformation numérique des grands événements. Pendant 2 jours, l'ensemble des acteurs du domaine – festivals, organisateurs d'événements, offices de tourisme, parcs d'attractions, salles de spectacles, offreurs de solutions numériques pour l'événement... – se retrouvent pour échanger et travailler ensemble sur les tendances et solutions du marché afin de développer du business. « Nous sollicitons nombre de start-up pour venir nous aider et apporter de l'innovation. Il nous faut soutenir les jeunes. » Mais porter ce type de structure on le sait n'est pas chose aisée et le spectacle vivant est plus que jamais une affaire de prise de risque. Depuis octobre, Garorock a été rachetée par le géant de la communication Vivendi. Ludovic Larbodie reste à la direction artistique mais n'est plus le dirigeant, désormais salarié via la société Olympia Production. « Gérer un festival qui a pris une telle dimension était très lourd pour moi, je me sens aujourd'hui soulagé et soutenu par la force de Vivendi qui nous permettra d'avoir les reins plus solides pour développer le festival, notamment le BtoB et d'attirer de plus en plus de stars internationales », explique le sémillant fondateur autodidacte qui a veillé en revanche à ce que ses enfants fassent de solides études – « pour avoir les bases », dit-il « et ne pas perdre de temps comme j'ai pu moi en perdre ».

Vincent ROUSSET

GAROROCK EN CHIFFRES

3 000 spectateurs lors de la 1^{re} édition en 1997
144 500 spectateurs en 2018
Budget 2018: 10 millions d'euros (auto-financé à 87 %, le reste étant financé par le Département de Lot-et-Garonne, la Ville de Marmande et l'Agglomération)
Effectif permanent : 10 personnes (2 000 personnes durant le festival)

RECYCLAGE

DES SITES BIENTÔT SATURÉS



Diane Vidalies, présidente de Federec Nouvelle-Aquitaine

Selon l'enquête annuelle réalisée par Federec, la filière recyclage est en progression, portée par l'activité soutenue des industries de transformation du bois très présentes dans la région.

Alors que la Région Nouvelle-Aquitaine est en pleine écriture de son Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD), Federec Nouvelle Aquitaine, le syndicat régional des entreprises du recyclage, a présenté récemment les résultats de l'enquête annuelle réalisée auprès des entreprises du secteur. 116 entreprises de recyclage sont présentes dans les 12 départements de la région et représentent un maillage de 215 sites et 2806 salariés « non délocalisables », précise Cyrille Martin, délégué régional de Federec. En comparaison avec la moyenne nationale, la Nouvelle-Aquitaine est composée de plus petits sites et présente une forte activité bois et déchets organiques. Respectivement, 1,04 million de tonnes de déchets de bois et 2,85 millions de tonnes de déchets organiques (dont 650 000 tonnes de déchets verts) ont été collectés en 2017 pour le recyclage. Ces chiffres sont dus au fait que la région accueille de nombreuses industries de transformation du bois, notamment dans les Landes. Les tonnages collectés et transformés en Nouvelle-Aquitaine en font la première région française sur la filière des déchets de bois. La filière est portée par la montée en puissance de la collecte des meubles des ménages et des professionnels, mais également par une activité soutenue des industries de transformation du bois.

CROISSANCE IMPORTANTE DE LA COLLECTE DES PAPIERS-CARTONS

La région Nouvelle-Aquitaine est moins spécialisée sur les filières métalliques et plastiques. En 2017, 6 % du gisement national des métaux ferreux, 6,8 % du gisement national des métaux non ferreux, et 8 % du gisement national des plastiques ont été collectés. La région a connu une croissance importante de la collecte des papiers-cartons par rapport à 2016, en raison d'une amélioration de la collecte sélective et d'une activité papetière en croissance. Les tonnages de verres collectés ont augmenté en Nouvelle-Aquitaine au même rythme qu'au niveau national. C'est 214 600 tonnes qui ont été collectées dans la région en 2017. Les activités de transformation du verre sont présentes dans la région (Izon). La filière textiles évolue en fonction de la population. Des difficultés ont été relevées pour la filière des déchets du BTP. La collecte est en baisse par rapport à 2016 contrairement à une augmentation de l'activité nationale du marché du bâtiment. En effet, malgré le dynamisme des agglomérations bordelaises et de Poitou-Charentes, les attributions de permis de construire sont en baisse et cela influe sur la collecte des déchets du BTP dans la région. Si l'année 2018 a commencé sur la lancée de 2017, des difficultés s'annoncent pour plusieurs

filières en cette fin d'année. Les centres de stockage des déchets non dangereux sont quasiment saturés administrativement, au niveau national comme régional, compte tenu des objectifs de réduction de l'enfouissement introduits par la loi LTECV de 2015. Or pour continuer à collecter des déchets et les recycler en matières premières issues du recyclage, les industriels du recyclage ont besoin d'évacuer les déchets ultimes qui ont fait l'objet d'un tri et qui ne sont pas valorisables. Des actions sont donc en cours auprès des Pouvoirs Publics pour présenter la problématique et trouver rapidement des solutions.

V.R.

SOMMAIRE

À LA LOUPE	p. 3
ACTUALITÉS	p. 4
NOUVELLES BRÈVES	p. 7
ANNONCES LÉGALES	p. 9

WEB MARKETING

FEED MANAGER, LEADER

La société bordelaise Feed Manager poursuit son développement international et recrute une dizaine de collaborateurs pour 2019. Illustration d'un secteur porteur et stratégique : le web marketing.

© DR



Maxime Doreau, PDG de Feed Manager

« Entre 2016 et 2018, nous avons multiplié notre chiffre d'affaires par 2 et l'international représente 35 % de notre chiffre d'affaires », affirme Maxime Doreau, PDG de Feed Manager. Ancien de chez Cofinoga et de Cdiscount, ce trentenaire affable a créé Feed Manager d'abord à La Rochelle en 2010 avant de s'installer à Bordeaux pour développer son activité. Installée depuis 2015 dans des locaux flambants neufs de 400 m² quai Louis XVIII à Bordeaux, la

société accompagne les e-commerçants pour définir leur stratégie d'intégration, optimiser la diffusion de leur catalogue et mettre en avant leurs produits sur les marketplaces. Les publicités sont alors ciblées selon les recherches des internautes et permettent aux e-commerçants de toucher des clients potentiels et d'avoir un ROI plus important. Les marketplaces représentent près de 30 % du chiffre d'affaires e-commerce mondial. Géné-

ralistes ou spécialistes, elles s'imposent comme un carrefour incontournable pour développer son activité.

UNE ENTREPRISE QUI PARIE SUR L'APPRENTISSAGE

Depuis son rachat en 2016 par l'agence parisienne indépendante Labellium, Feed Manager (devenue ainsi filiale à 100 %) connaît une forte croissance, bénéficiant aussi de l'apport de clients et de la structure internationale de sa nouvelle maison mère. L'agence a tissé des liens privilégiés avec un grand nombre d'acteurs tels qu'Amazon, Ebay, Cdiscount, Manomano ou La Redoute. « Ce réseau nous permet de gagner en efficacité et en rapidité d'actions sur ce levier techniquement complexe. Adapter le format publicitaire du e-commerçant en fonction du profil du consommateur et de son intention d'achat, est devenu incontournable. Feed Manager dispose d'un véritable savoir-faire en la matière », explique Maxime Doreau. La société gère les leviers d'acquisition pour les campagnes Google Adwords, Google Shopping, Bing Shopping, Facebook Ads et Comparateurs de Prix. Le retargeting, levier de transformation incontournable, vient compléter la stratégie de Trafic afin d'en assurer l'efficacité. Feed Manager compte aujourd'hui un effectif de 26 collaborateurs (22 à Bordeaux et 4 à Montréal) et est en phase de recrutement d'une dizaine de personnes pour 2019.

« En 2020, nous espérons être une quarantaine. Chez nous, la moitié des recrutements sont des apprentis car je suis convaincu que c'est le meilleur moyen de former et d'intégrer des juniors dans l'entreprise », précise Maxime Doreau. Feed Manager, dont le siège est et demeurera à Bordeaux, va ainsi former des nouveaux collaborateurs dans la capitale girondine pour ensuite les envoyer à Madrid mais aussi à Milan et Lisbonne par le biais des bureaux de Labellium là-bas. Bref, le développement à l'international va s'amplifier pour cette PME bordelaise tonique et jeune.

LES NOUVEAUTÉS DE CAP@CITÉS

La pépinière d'entreprises du Grand Périgueux a intégré le nouveau réseau GRAPE, qui regroupe une trentaine de pépinières d'entreprises de Nouvelle-Aquitaine. Les échanges d'expériences au sein de ce réseau, conçu comme un laboratoire d'idées pour faire évoluer le service d'accompagnement à la création d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine, tend à toujours mieux pérenniser les nouvelles entreprises. La couveuse BGE tient désormais une permanence à la pépinière d'entreprises Cap@Cités. Elle accueille les porteurs de projet de création ou reprise pour les accompagner. Le dispositif de la couveuse permet de tester son projet et d'apprendre à entreprendre en phase de test, avec une spécificité couveuse agricole concernant la Dordogne. BGE dispose d'une coopérative d'activité et d'emploi, c'est également un organisme de bilan de compétences. La structure aide aussi à financer le projet entrepreneurial, à acquérir de nouvelles compétences grâce au soutien de consultants-formateurs qualifiés et expérimentés.

Vincent ROUSSET

OLYMPIADES DES MÉTIERS CHAMPIONS DE LA RÉGION !



Avec 64 candidats et 40 médailles, les apprentis de Nouvelle-Aquitaine caracolent en tête des 45^e finales nationales des Olympiades des Métiers. Les raisons du succès de ce mode de formation qui s'apprête à vivre de nouvelles évolutions.

Les apprentis de Nouvelle-Aquitaine ont largement supplanté leurs concurrents à l'occasion des finales nationales des Olympiades des Métiers, avec 40 médailles dont 8 en or, 11 en argent, 7 en bronze et 14 d'excellence, à Caen, du 28 novembre au 1^{er} décembre dernier. Les heureux gagnants s'envoleront pour Kazan, en Russie, l'été prochain pour les finales mondiales. Au-delà du parfum de victoire, les différentes étapes de la compétition constituent autant d'occasions pour ces jeunes âgés de moins de 23 ans de réaliser une démonstration technique de haut niveau devant un large public. « Les entreprises sont au rendez-vous pour recruter, et ces compétitions ouvrent des perspectives pour ces jeunes qui n'ont plus le moindre souci à se faire pour leur carrière », se réjouit Guillaume Moliérac, vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'apprentissage.

42 000 APPRENTIS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Après un entraînement de compétiteur de haut niveau avec 3 stages de préparation physique et mentale, en plus du travail avec leurs enseignants, les compétiteurs ont donc accompli des prodiges dans des domaines aussi divers que l'agriculture, l'alimentation, l'automobile, le BTP, l'industrie, les TIC ou les services. Autant de secteurs sur lesquels le budget annuel de 200 millions d'euros consacré par la

Région aux 102 centres de formation des apprentis semble avoir payé puisque le nombre d'apprentis du CAP à la licence est passé de 38 000 à 42 000 en 2018. « Il se développe aussi dans les universités de Bordeaux, Limoges ou Poitiers, dans le secteur bancaire notamment », précise Guillaume Moliérac. Et si les grands groupes industriels favorisent plutôt les contrats de professionnalisation avec des étudiants plus âgés, la donne pourrait changer avec la réforme de l'apprentissage, issue de la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre dernier, qui repousse à 30 ans l'âge d'entrée en apprentissage, contre 25 ans actuellement. On connaît les réticences de la Région à l'égard de cette réforme de la formation professionnelle, désormais chapeautée

par l'agence France Compétences qui fixera annuellement la ventilation des ressources attribuées aux différents dispositifs de formation prévus par la loi. « En plus de la baisse de dotations annoncée, la Région n'aura plus qu'un rôle consultatif », continue à regretter l'élu régional qui estime la collectivité sous-représentée au sein de l'agence et plaide pour des antennes régionales. « Dans un contexte de concurrence accrue, nous craignons que les CFA des départements ruraux ne ferment ou se délocalisent ». Autre interrogation : « Dans cette logique de rentabilité, l'environnement culturel, pédagogique et l'accueil social aujourd'hui proposé par la formation sera-t-il maintenu ? »

Nelly BÉTAILLE

APPRENTISSAGE : LA NOUVELLE LOI EN BREF

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel transforme les modalités et le financement de l'apprentissage. Elle prévoit notamment : une aide unique pour plus de lisibilité pour les entreprises de moins de 250 salariés qui forment des jeunes en CAP ou en bac Pro ; un rapprochement du contrat d'apprentissage du droit commun du contrat de travail en matière de durée du travail, de règles de rupture ou de licenciement. Pour renforcer l'attractivité de l'apprentissage, en direction des jeunes de 16 à 29 ans révolus (contre 26 ans actuellement), la loi prévoit aussi : une aide de 500 euros au permis de conduire pour les apprentis majeurs ; la possibilité d'entrer tout au long de l'année en apprentissage et de faire valoir ses acquis pour raccourcir la durée de la formation ou au contraire, en cas de difficulté, d'augmenter avec une « prépa apprentissage », financée par le Plan d'investissement dans les compétences du gouvernement ; l'opportunité pour 15 000 jeunes apprentis chaque année de partir en Erasmus pro en Europe d'ici la rentrée 2022.

START-UP

47

À LA BONNE HUÎTRE :
DÉCOUVREZ LES HUÎTRES AUTREMENT !

Marina Astié, ingénieur agronome et jeune entrepreneure créative, s'est installée sur le Campus Numérique 47 à Agen. « À la Bonne Huître », sa start-up, lancera ses premières ventes en ligne d'huîtres début 2019. Elle se propose de faire découvrir les huîtres autrement en livrant à domicile en 24 h des bourriches venant directement d'ostréiculteurs sélectionnés et en accompagnant le consommateur du choix de l'huître jusqu'à sa dégustation grâce à différents outils comme des vidéos, des articles et une classification inédite des huîtres par goût. L'amateur d'huîtres aura la possibilité de choisir ses huîtres selon son mode de production, sa provenance et ses caractéristiques organoleptiques. À la Bonne Huître proposera une dégustation et une vente d'huîtres le samedi 15 décembre au Triporteur à Boé.

START-UP

47

LE CAMPUS NUMÉRIQUE 47
MONTE EN PUISSANCE

L'incubateur du Campus Numérique 47 se développe et accueille désormais cinq start-up : « Le Lavoir.fr », une solution innovante visant à mettre en relation d'un côté des personnes ne trouvant pas ou plus le temps de laver et repasser leur linge, et de l'autre des « lavandiers et lavandières » ; « Extérieur Creative Box » : une vente en ligne de coffrets cadeaux dédiés à l'aménagement de tous les espaces extérieurs : balcons, jardins, etc. ; « À la bonne huître » : plate-forme de vente et de conseils autour de l'univers de l'huître ; « Meet in the city », site de rencontre ; Atypic Garonne (nom provisoire) services innovants pour l'immobilier : vente de biens atypiques, chasseur immobilier, photo HDR, visite virtuelle 360° et vue aérienne par drones...

TIERS LIEUX

33

ESPACE DE COWORKING INSPIRANT

Spaces, l'entreprise d'espaces de coworking néerlandaise, connue pour avoir accueilli des multinationales à la pointe de l'innovation telles que Microsoft, Ebay ou Fox Studios, ainsi que des start-ups de tous secteurs, arrive à Bordeaux. L'ouverture du site est prévue pour l'été 2019, au pied de la gare Saint-Jean, dans la zone Euratlantique. Sur 5 600 mètres carrés, il proposera près de 500 postes de travail pour tous types d'entreprises autour de services sur-mesure, à l'image des bureaux connectés « clef-en-main » et des services de domiciliation. En dépit du gigantisme de la formule, la structure met en avant « l'esprit chaleureux et inspirant des locaux ».

**ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE**

33

LES PRIX DE BORDEAUX MÉTROPOLÉ



Pour leur dixième édition, les prix coup de cœur ESS de Bordeaux Métropole ont récompensé quatre nouvelles initiatives locales et solidaires. Leslie Rialhe a ainsi été distinguée pour l'action « le Carillon de Bordeaux » de l'association La Cloche de Bordeaux qui entend favoriser et faciliter les micro-engagements solidaires des citoyens afin d'améliorer le quotidien des personnes sans domicile, lutter contre leur isolement et réhabiliter leur image. Les commerçants proposent ainsi des micro-services et/ou des produits solidaires, les habitants consomment solidaires, les personnes sans domicile peuvent devenir ambassadeurs bénévoles. Deuxième lauréate : Sandrine Arrivé, salariée du Groupe SOS, grande entreprise de l'ESS au niveau national, a, quant à elle, développé un projet de pension canine et féline pour des publics rencontrant des difficultés médicales et/ou sociales, dans un lieu convivial respectueux de l'environnement. Mylène L'Orguilloux a reçu le trophée pour le projet Milan Av-JC qui propose des alternatives de design plus écologiques pour créer des vêtements sans produire de chute lors de la découpe industrielle des vêtements et développe des actions de sensibilisation dans les écoles de mode et les entreprises. Le jury a, cette année, attribué un prix spécial à Isabelle Garcia qui au sein d'Habitat Jeunes Le Levain à Bordeaux, propose des logements destinés à des jeunes en mobilité professionnelle âgés entre 16 et 30 ans, quels que soient leur statut et activité, via des locations à bas prix et sans garantie locative, avec une procédure souple.

RECONNAISSANCE

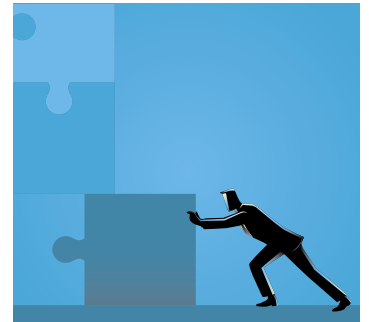
33

PRESTA LABELLISÉE

L'Entreprise d'insertion Presta (3 millions de chiffre d'affaires en 2017), spécialisée dans le marketing direct et l'envoi de courriers en nombre depuis plus de 20 ans vient de se voir attribuer par l'État le label « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS). En 2018, elle a racheté la société Actimarket, vouée à la liquidation, sauvegardant ainsi plus d'une dizaine d'emplois. « La pérennité des entreprises de l'ESS peut être renforcée si les acteurs publics et privés se prévalent de ce secteur leur confient des marchés au titre de « mieux disant social », souligne l'entreprise dans un communiqué.

ENTREPRISES 40

LES CCI PROPOSENT
UN NOUVEAU PACTE
TERRITORIAL



« S'il y a état d'urgence économique, il faut mettre en œuvre des mesures adaptées rapidement », déclarent les représentants du réseau national des chambres de commerce et d'industrie à la sortie de la réunion « Mobilisation générale avec les entreprises » qui s'est tenue à l'Élysée, le 13 décembre dernier. Les CCI accueillent favorablement les premières annonces du Président de la République, pour sortir du conflit des gilets jaunes et permettre aux entreprises fortement impactées de retrouver une activité économique normale. Elles en appellent, néanmoins, à l'élaboration d'un nouveau Pacte territorial pour assurer un service public aux entreprises dans tous les territoires, avec un accompagnement rapproché. Aussi, les CCI continuent-elles à considérer comme contre-productives les « coupes budgétaires concernant les acteurs de l'accompagnement des entreprises dans les territoires ». Le réseau compte bien prendre part activement aux débats prévus au cours du premier semestre 2019. « Les CCI remonteront toutes les propositions de leurs 2 900 000 entreprises ressortissantes. C'est à ces conditions que pourront s'opérer, à court terme, le retour de la liberté d'entreprendre, et à plus long terme, la restauration de la confiance nécessaire pour revivifier notre pacte entrepreneurial et social », explique le réseau dans un communiqué.

ISOLATION

47

ISOCOMBLE FAIT DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Implanté à Marmande ISOcomble, n° 1 de l'isolation des combles perdus par soufflage, est soucieux de l'environnement et du bien-être des particuliers à l'intérieur de leur logement. C'est pourquoi l'enseigne fabrique son propre isolant biosourcé performant et durable en laine de coton, permettant de faire des économies d'énergie et de réduire la facture de chauffage à hauteur de 30 %. Pour le fabriquer, ISOcomble recycle des chutes de vêtements neufs répondant au label Oeko-Tex afin d'obtenir un produit sain pour une habitation saine et bien isolée. Ce processus écologique permet, en plus de fabriquer un isolant acoustique et thermique biologique à l'efficacité durable, de valoriser sur le long terme les déchets issus de l'industrie du prêt-à-porter. « Notre but est de faire bénéficier aux particuliers d'un maximum de confort thermique et acoustique tout en réalisant des économies d'énergie et financières. La protection de l'environnement et la santé publique sont deux enjeux majeurs sur lesquels notre pôle recherche & développement ne cesse de travailler », déclare Christophe Weck, Directeur Général de l'enseigne. Pour mémoire : l'enseigne ISOcomble est une filiale du groupe ISOweck, leader sur le marché de l'isolation des combles, fondée en 1981. Bénéficiant de 35 ans d'expérience, ISOcomble s'adresse exclusivement aux particuliers et propose (en plus de l'isolation) des prestations de qualité : rénovation de charpentes et entretien des toitures. ISOcomble qui se développe en franchise dispose d'une vingtaine d'agences en France et envisage de couvrir toute la France à l'horizon 2020.

FORMATION

24

UN LIVRE TÉMOIGNAGE SUR LES APPRENTIS

Enseignante et auteure, Christine Ribeyreix côtoie chaque jour des apprentis aux parcours formidables. Elle a écrit un livre conçu comme une galerie de 28 portraits tous attachants, des jeunes et moins jeunes, certains devenus chefs d'entreprises, d'autres en reconversion, dans un large registre d'activités. Ils travaillent dans l'artisanat, l'industrie, le bâtiment, les services, l'agriculture en Dordogne. « Je veux valoriser ces parcours. On ne parle pas suffisamment d'eux. Si l'apprentissage est encouragé actuellement, les métiers manuels sont encore trop souvent dévalorisés. Je veux montrer que ces jeunes n'ont pas choisi la voie la plus facile, puisqu'ils travaillent tout en préparant un diplôme. J'aimerais qu'à travers ce livre, leurs expériences et leurs savoir-faire suscitent l'admiration et, peut-être, des vocations. » L'ouvrage a été présenté à la préfecture de la Dordogne en présence des jeunes et des entreprises d'accueil. Il est disponible en librairie en Dordogne.

www.facebook.com/C.RIBEYREIX/

POLITIQUE DE LA VILLE

24

UNE FABRIQUE À ENTREPRENDRE POUR LE GRAND PÉRIGUEUX

La Fabrique à entreprendre, dispositif mis en place par la Caisse des Dépôts et Consignations, vient de voir le jour dans l'agglomération périgourdine. L'enjeu est de développer l'initiative entrepreneuriale dans les quartiers Politique de la Ville, avec un double objectif de création d'emplois et de développement économique. Le Grand Périgueux s'est porté candidat et a mobilisé les opérateurs locaux pour organiser sa mise en place sur son territoire. L'action concerne prioritairement la boucle de l'Isle, à Périgueux et Chamiers (60 % des participants) et couvrira d'autres communes de l'agglomération, notamment des quartiers de veille situés à Boulazac-Isle-Manoire et à Périgueux, et des territoires fragilisés. Au programme : sensibilisation à l'entrepreneuriat, l'accompagnement, le financement, la formation et l'hébergement des créateurs d'entreprises afin d'apporter une réponse à leurs besoins. Deux conventions ont été signées le 6 décembre pour valider la création de la Fabrique à entreprendre. L'une entre la Caisse des Dépôts et Consignations, principal financeur de ce dispositif, et la Maison de l'emploi du Grand Périgueux, qui en sera l'animateur et le coordinateur. L'autre entre les 12 partenaires engagés dans cette opération : La Caisse des Dépôts et Consignations, l'État, le Grand Périgueux, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, la Maison de l'emploi du Grand Périgueux, la CCI Dordogne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Dordogne, l'ADIE, Coop'Alpha, BGE Sud Ouest, Aquitaine Active, la Caisse Sociale de Développement Local, Initiatives Périgord et Pôle Emploi.

TRANSPORT AÉRIEN

47

LA LIGNE AGEN-PARIS RELANÇÉE

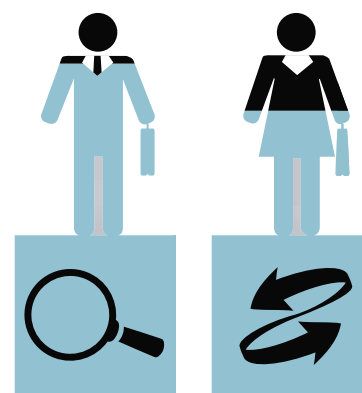
Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport d'Agen signe un nouveau contrat pour assurer la ligne aérienne Agen-Paris. La compagnie Chalair Aviation qui a remporté l'appel d'offre succède à Hop !

Elle assurera à compter du 7 janvier prochain deux allers-retours Agen-Paris / Paris-Agen (matin et soir) sur ATR 42, avec un autre le dimanche en soirée. À partir du mois d'avril, la compagnie Chalair envisage de développer en milieu de journée une rotation supplémentaire qui pourrait permettre via Limoges une connexion sur Lyon. Une liaison saisonnière pourrait être également envisagée pendant l'été à destination de Nice. Le budget de fonctionnement de la ligne à hauteur de 3,5 millions d'euros est assuré par l'Agglomération d'Agen pour 1,2 million d'euros, le Département pour 950 000 euros, la Région pour 500 000 euros, l'État pour 500 000 euros.

TALENTS DE CITÉS

40

GRÉGORY PÉDEBOSQ EN LICE POUR LE PRIX NATIONAL



Grégory Pédeboscq décrochera-t-il le prix national « Talents de cités » dans la catégorie création qui sera décerné au ministère de la Ville, d'ici la fin du mois ? Lauréat du prix régional, doté de 2 000 euros, il représentera la région pour « La Cantoche », son food truck, lancé en 2015. Après un BEP et un Bac pro cuisine, 6 ans d'expérience et ses voyages en Australie et en Indonésie où il découvre le concept, le jeune homme du quartier du Gond, quartier prioritaire de la Ville à Dax, accompagné par la BGE Tec Ge Coop, s'est déjà fait un nom. Et ses burgers généreux et savoureux, ses salades et desserts gourmands à base de produits landais, pourraient bien séduire le jury. Verdict dans quelques jours. Pour rappel le concours Talents de Cités, organisé par BGE en partenariat avec la Caisse des dépôts, récompense chaque année 40 entrepreneurs des quartiers.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans notre actualité Destination Thermalies. Selon les chiffres Conseil National des Établissements Thermalies, ce sont 600 500 curistes qui ont été enregistrés, en 2017, en France, dans 110 établissements thermalies, et non 500 000, comme nous l'indiquions.

FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE CICE REMPLACÉ

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 met en œuvre le nouveau dispositif d'allègement des charges sociales qui remplace le CICE.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 (LFSS) a été définitivement adoptée le 3 décembre 2018.

Outre de nombreuses mesures sociales, elle achève la transition entre le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et un dispositif de diminution des charges sociales.

DIMINUTION DES CHARGES PATRONALES

Le CICE sera définitivement supprimé au 1^{er} janvier 2019. Ce crédit d'impôt est remplacé par une réduction pérenne des charges sociales patronales dont les entreprises bénéficieront dès le versement des salaires.

Au 1^{er} janvier 2019, la cotisation patronale d'assurance maladie sera réduite de six points, à 6,89 %, pour les salaires ne dépassant pas 2,5 fois le SMIC (soit 3 814 euros compte tenu de la revalorisation prévue de 1,8 % pour 2019).

Parallèlement, le mécanisme de réduction générale des cotisations patronales (réduction « Fillon ») sera étendu. Jusqu'à présent, la réduction « Fillon » s'applique aux cotisations d'assurance maladie, d'assurance vieillesse de base et d'allocations familiales. Elle concerne aussi la contribution de solidarité pour l'autonomie, la contribution au Fnal et la cotisation d'accidents du travail.

La réduction sera étendue aux cotisations de retraite complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2019 et, seulement à compter du 1^{er} octobre 2019, aux contributions d'assurance chômage.

La réduction « Fillon » s'applique aux salaires ne dépassant pas 1,6 fois le SMIC (soit 2 441 euros pour 2019).

La réduction se calcule par application d'un coefficient à la rémunération brute. Au niveau du SMIC, ce coefficient est actuellement égal à 0,2814. Il décroît

ensuite avec le niveau du salaire pour s'annuler à 1,6 fois le SMIC.

De janvier à septembre 2019, le coefficient maximal sera peu augmenté (à 0,2815) du fait de la baisse de la cotisation maladie. A compter d'octobre 2019, il devrait passer à 0,322.

Au niveau du SMIC, la réduction des charges patronales correspondra donc à 32,20 % du salaire. L'extension de la réduction générale représentera 4,05 points de cotisations au niveau du SMIC, annulant pratiquement toute charge sociale patronale (hors cotisation d'accidents du travail, versement de transport, formation professionnelle...).

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La loi de financement de la sécurité sociale 2019 avait prévu pour septembre 2019 une exonération des cotisations salariales d'assurance vieillesse sur la rémunération des heures supplémentaires. Cette disposition est désormais obsolète, le Président de la République ayant annoncé une exonération totale, tant sociale que fiscale, devant s'appliquer dès janvier 2019.

La nouvelle exonération semble devoir être similaire à celle en vigueur entre 2007 et 2012.

S'agissant des charges patronales, rien n'est modifié, la déduction forfaitaire de 1,50 euro par heure supplémentaire demeurant acquise pour les entreprises de moins de 20 salariés.

APPRENTISSAGE

À compter de janvier 2019, le régime des charges sociales pour l'apprentissage est remplacé par la réduction générale de cotisations patronales. Ce nouveau dispositif, plus favorable, s'applique à tous les employeurs, quel que soit l'effectif,

qu'ils soient artisans ou non. Il portera aussi, dès janvier 2019, sur les cotisations d'assurance chômage.

Jusqu'à présent, les artisans et les entreprises de moins de 11 salariés bénéficient d'une exonération totale des cotisations patronales et salariales. Pour les autres entreprises, l'exonération exclut les cotisations patronales d'assurance chômage et de retraite complémentaire. Les cotisations restant dues sont calculées sur une base forfaitaire (SMIC apprentissage diminué de 11 points).

S'agissant des cotisations salariales, le régime d'exonération actuel est remplacé à compter de 2019 par une exonération totale pour les salaires inférieurs au SMIC (1 525 euros pour 2019). Au-delà du SMIC, les cotisations salariales seront calculées sur la rémunération réelle de l'apprenti et non plus sur une assiette forfaitaire.

L'exonération spécifique pour les contrats de professionnalisation conclus avec un demandeur d'emploi d'au moins 45 ans est également remplacée par la réduction générale de cotisations qui s'avère plus avantageuse.

Il en est de même pour les contrats d'insertion, les salariés à domicile et les associations intermédiaires dans le privé.

AUTRES MESURES

Les titres emploi service (Tese, CEA, Tesa) permettant de payer les charges sociales seront désormais ouverts à toutes les entreprises sans condition d'effectif (le plafond de 20 salariés est supprimé). Ces titres intégreront le prélèvement à la source et seront obligatoirement dématérialisés.

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2019

COGNAC

RETOUR VERS LE FUTUR



La maison de cognac Hennessy propose plusieurs parcours initiatiques à la découverte du précieux nectar.

Remonter le processus d'élaboration du cognac. C'est ce que propose la maison Hennessy à travers plusieurs parcours. De 18 à 250 euros, ils permettent de découvrir l'univers de ce nectar très précieux. Le très prestigieux parcours De la vigne au cognac commence par le chai des Pavillons. Pour y accéder, il faut emprunter la navette fluviale qui traverse la Charente jusqu'au site de la Faiencerie. Dans ce chai aux murs noircis, réhabilité avec des matériaux bruts : bois, acier, béton ciré, des installations vidéo guident dans une approche multisensorielle et proposent une immersion ludique. On y découvre l'histoire de la maison, du fondateur Richard Hennessy qui lança

sa propre maison de négoce en 1765, à ses héritiers James, Maurice, associée par la suite à la famille Fillioux, maîtres de chai depuis 1802. Cépages, double distillation, fabrication des barriques, c'est l'occasion pour le visiteur de faire le tour de la planète Hennessy. Au terme de cette première mise en bouche, une traversée des vignes mène à la distillerie du Peu, une des plus vastes de la région. Une dizaine d'alambics en cuivre distillent le vin, le transformant ainsi en eau-de-vie. La double distillation dure 2 fois 2 heures et la maturation plusieurs semaines, avant un vieillissement de plusieurs années dans les chais.

UN PETIT GOÛT DE PARADIS

Celui du Fondateur abrite une partie des eaux-de-vie les plus anciennes. Le vaste lieu est rempli de barriques en bois de chêne originaire du Limousin, dont l'évaporation naturelle, la part des anges, nourrit le *Torula compniacensis* un champignon microscopique qui noircit murs et plafonds. Pour stopper la maturation et le laisser vieillir, le cognac est ensuite transvasé dans des dames-jeannes, larges bonbonnes cerclées d'osier. C'est au « Paradis » que reposent les plus précieuses, depuis au moins 50 ans et plus souvent plus d'un siècle. Chaque jour, un comité de dégustation se réunit pour assembler les différentes eaux-de-vie, sous la houlette de Yann Fillioux, le maître de chai, 7^e du nom ! Un savoir-faire qui explique que chacun des 12 cognacs de la collection conserve des qualités gustatives strictement identiques. Cette visite ne pouvait s'accomplir sans la dégustation des précieux nectars aux arômes complexes. Eaux-de-vie de 20 ans ou 50 ans d'âge, puis VS et XO. On finit par le Paradis, une expérience qui ne se termine jamais. Un élixir merveilleux et tellement élégant qu'il faudra déboursier près de 900 euros pour en acquérir une bouteille.

Nathalie VALLEZ

HENNESSY EN BREF

Propriété du groupe LVMH, la maison Hennessy est passée en seulement 5 ans de 700 à 1 000 salariés. 950 environ sont sur le site de Cognac, les autres basés à Paris. Avec une activité très saisonnière, la plus grosse partie des ventes se réalise durant l'été jusqu'aux mois de novembre (Thanksgiving) et février (nouvel an chinois)... Car les premiers consommateurs de cognac ne sont pas les Français, mais les Américains, qui le dégustent, en apéritif comme en digestif, sur glace. À la 2^e place, les Chinois qui apprécient tout particulièrement le X.O et le boivent à table ou en cocktail. Après, figurent les marchés émergents : Vietnam, Mexique, Caraïbe, Nigéria, Europe du Nord, Russie et Afrique du Sud.